



Enquête sur les expéditions d'engrais

Rapport des distributeurs de détail canadiens



CONFIDENTIEL une fois rempli

Données recueillies en vertu de la
Loi sur la statistique , Lois révisées du
Canada, 1985, chapitre S-19.

En vertu de la Loi sur la statistique , il est
obligatoire de remplir le présent questionnaire.

Mois :

Année :

Nom de l'entreprise :	
Nom du responsable	
de la déclaration :	
N° de téléphone :	
Courriel :	

Introduction : Cette enquête à participation obligatoire de Statistique Canada est menée au nom de l'Institut canadien des engrais et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, afin de produire des données statistiques sur les expéditions d'engrais au Canada par les fabricants, les distributeurs en gros et les principaux détaillants.

Veuillez remplir ce questionnaire et nous le faire parvenir d'ici deux semaines.

Quelle unité de mesure utilisez-vous pour vos dossiers?

Tonnes métriques

Tonnes américaines

Faites un « X » à côté de la catégorie qui s'y applique.

Autre, précisez : _____

Expéditions d'importations au Canada (produits importés d'entreprises pour lesquelles nous n'avons pas de données)

Inclut les expéditions : - tous les produits (que vous avez importés ou achetés d'entreprises non déclarantes) et que vous avez transférés matériellement (soit vendus, soit expédiés) pendant le mois dernier :
 - à vos clients canadiens à des fins agricoles;
 - vers vos propres points de vente au détail;
 - de produits intérieurs PROVENANT d'autres producteurs canadiens qui NE sont PAS énumérés à la dernière page.

Exclut les expéditions : - Pour éviter de déclarer deux fois les mêmes produits et s'assurer de recueillir les données sur les expéditions vers la destination finale :
 - NE déclarez PAS les expéditions achetés des producteurs ou distributeurs canadiens déclarants (voir la liste des entreprises à la dernière page).
 - NE déclarez PAS les ventes industrielles ou de jardin et pelouse intérieures (du mieux que vous puissiez le déterminer).
 - NE déclarez PAS les oligo-éléments.

Importations : - Déclarez tous les engrais que votre entreprise expédie au Canada dans le mois pendant lequel ils ont été expédiés vers la province de destination finale.
 - Incluez les produits selon l'importateur attribué et les produits importés par courrage.

Instructions de déclaration : - Déclarez les expéditions d'importations à l'intérieur du Canada vers la province de destination finale (du mieux que vous puissiez le déterminer, par province).
 - Aux fins de cette enquête, C.-B. est la région de la Colombie-Britannique qui est située au sud de l'autoroute n° 16.
 Les ventes dans la région de la Rivière-de-la-Paix de la C.-B., au nord de l'autoroute n°16, devraient être incluses dans l'Alberta.
 - Aucune conversion n'est nécessaire. Déclarez les expéditions selon la forme et la concentration dans laquelle elles sont livrées aux acheteurs.
 Prenez note que la liste détaillée des produits est mise à votre disposition aux fins de déclaration seulement – les renseignements seront regroupés plus tard pour la publication mensuelle pour les produits suivants : ammoniaque, urée, NA / NAC, SA, PM, P, D, potasse et autre.
 - Veuillez inscrire les chiffres à la main près (p. ex., 123 456).

Produit	Analyse (N-P-K-S)	Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta et rivière de la Paix, C.-B.	C.-B.
Ammoniaque liquide (NH3)	24-0-0							
Ammoniaque anhydre (NH3)	82-0-0-0							
Urée	46-0-0							
ESN	44-0-0							
Nitrate d'ammonium (NA / NAC)	34-0-0-0							
Solutions azotées (NAU)	28-0-0-0							
	32-0-0-0							
Phosphate monoxyde d'ammonium (PMA)	11-52-0-0							
Phosphate d'ammonium diacide (PAD)	18-46-0-0							
Solution de polyphosphate d'ammonium	10-34-0-0							
	11-37-0-0							
Potasse	0-0-60/62-0							
Sulfate de potassium	0-0-50-18							
Sulfate double de magnésium et de potassium (K MAG)	0-0-22-22							
Sulfate d'ammonium (SA)	21-0-0-24							
	20-0-0-24							
Thiosulfate d'ammonium	15-0-0-20							
Soufre élémentaire	0-0-0-90							
	0-0-0-85							
Phosphate sulfate d'ammonium	16-20-0-14							
Autre (précisez l'analyse)								
Autre (précisez l'analyse)								
Matériaux de fertilisation, total	TOTAL							

Si vous avez des questions pour savoir si votre entreprise devrait être désignée comme distributeur en gros ou distributeur de détail, veuillez appeler Henri Morin au 613-951-6791.

Observations :

5-5100-508.2 SQC/AGR-723-75432

page 2

POUR INFORMATION SEULEMENT